



CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATION

L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Étude de cas : Établissement d'une relation vétérinaire-client-patient valide (éleveur-naisseur)

À compter du 1^{er} décembre 2018, Santé Canada exigera une prescription signée par un médecin vétérinaire autorisé ainsi qu'une surveillance vétérinaire pour tous les antimicrobiens importants sur le plan médical utilisés chez les animaux. La « surveillance vétérinaire accrue » exige que les éleveurs travaillent en étroite collaboration avec un médecin vétérinaire.

Cette étude de cas a pour but de renforcer les faits suivants :

- une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) n'est pas suffisante pour acheter un médicament sur ordonnance
- une RVCP est un partenariat entre un vétérinaire et un client et elle tient compte du patient animal
- une RVCP est un outil nécessaire pour rédiger une prescription
- une prescription est nécessaire pour l'achat de médicaments sur ordonnance

Une exploitation vache-veau familiale est située à environ 80 kilomètres au nord d'un petit centre urbain et de l'établissement vétérinaire le plus près offrant des services ambulatoires pour grands animaux.

Les deux générations précédentes n'utilisaient pas régulièrement les services d'un vétérinaire, sauf pour l'appel occasionnel lors de l'échantillonnage de surveillance de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et de la vaccination contre la brucellose des génisses qui étaient exportées à l'extérieur du pays il y a plusieurs décennies.

Les propriétaires s'occupaient des questions liées à la santé, y compris les

fournitures médicales pour le vêlage et le traitement des animaux malades ainsi que les antimicrobiens, qui étaient achetés à un magasin d'aliments pour animaux de la région.

Ian, qui est éleveur de troisième génération au ranch familial, a récemment assumé la gestion du troupeau de vaches. Ian désire procéder à l'expansion du troupeau et modifier le système de gestion afin d'accroître l'efficacité, la rentabilité et la viabilité.

Il participe activement au sein d'organisations d'éleveurs et il est conscient que le recours aux services vétérinaires jouera un rôle important dans ses projets pour le ranch. Il est aussi conscient que les nouveaux règlements fédéraux exigent la surveillance vétérinaire de l'utilisation des antimicrobiens. Il a effectué des recherches sur plusieurs établissements vétérinaires afin de déterminer quels médecins vétérinaires pourraient offrir des services qui répondent à ses besoins.

Il détermine que le Dr Willard, qui travaille dans une pratique mixte de la localité avec deux autres vétérinaires, pourra répondre à ses besoins. En décembre, Ian fixe un rendez-vous avec le Dr Willard pour discuter de la portée des services dont il a besoin.



CANADIAN VETERINARY
MEDICAL ASSOCIATION
L'ASSOCIATION CANADIENNE
DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

339, rue Booth
Ottawa (Ontario) K1R 7K1

T • (800) 567-2862
(613) 236-1162
F • (613) 236-9681

admin@cvma-acmv.org
veterinairesauCanada.net



CanadianVeterinaryMedicalAssociation



@CanVetMedAssoc



CVMAACMV

La réunion se déroule au ranch et dure pendant une heure et demie. Ian fait visiter l'établissement au Dr Willard, qui examine les installations de vêlage et discute le pâturage par bandes pour ses vaches gravides. Ils examinent les dossiers de production du troupeau ainsi que les stratégies de gestion de la santé antérieures, y compris la sélection des taureaux, la gestion de l'élevage, la saison de vêlage, l'incidence des maladies, les stratégies de vaccination ainsi que les plans de commercialisation des veaux.

Le vétérinaire a établi la relation avec le client et il a assumé la responsabilité des évaluations cliniques et des recommandations concernant la santé des animaux et le besoin de traitement médical.

Pendant la réunion, le Dr Willard se renseigne à propos du fonctionnement du ranch et Ian se sent à l'aise avec les questions posées par le Dr Willard. Ils conviennent de travailler ensemble.

Le Dr Willard prend des notes et dresse un dossier médical pendant la rencontre.

Durant la rencontre et la conversation à propos de la prochaine saison de vêlage, on discute du fait que le ranch a connu une incidence supérieure à la normale de diarrhée néonatale. Il n'y a pas eu d'enquête sur la cause de la diarrhée et aucune analyse post mortem n'a été réalisée afin de poser un diagnostic. Le troupeau de vaches n'a pas été vacciné.

Le vétérinaire doit considérer le « patient » dans la relation car il a recueilli des renseignements suffisants sur les animaux particuliers afin de servir de fondement à l'évaluation, au diagnostic et au traitement de l'affection médicale de l'animal ou du groupe d'animaux.

Le Dr Willard présente des recommandations générales pour la gestion des veaux nouveau-nés et le traitement des veaux affectés par la diarrhée. Compte tenu de la relation et de la compréhension de l'exploitation et de la gestion, le Dr Willard peut fournir un protocole étape par étape pour le traitement de la diarrhée des veaux. Les étapes incluent la séparation de la paire du troupeau, l'évaluation de la température et de l'état d'hydratation, l'administration de liquides et, dans certains cas, l'administration de médicaments analgésiques et d'un antimicrobien. Le protocole comporte aussi des directives claires à propos du moment où il faut appeler le vétérinaire.

Dans le cadre de l'élaboration du protocole de traitement, le Dr Willard a établi le besoin médical pour des médicaments sur ordonnance. Le protocole en soi n'est pas une prescription et les médicaments (antibiotiques et analgésiques) exigeront tous deux une ordonnance.

Le Dr Willard peut fournir une prescription pour les veaux qui doivent naître dans la prochaine saison de vêlage et qui seront affectés par la diarrhée néonatale. Chaque médicament est prescrit spécifiquement pour le groupe de veaux et précise la dose et la durée du traitement. On prévoit que la quantité totale d'antibiotiques prescrits sera suffisante pour le nombre prévu de cas de la diarrhée des veaux. Il en sera de même pour la prescription des analgésiques.

Le client consent à suivre les recommandations et les prescriptions du vétérinaire.

S'il y a plus des cas qui exigent un traitement et que les quantités prescrites de médicaments ne suffisent pas à la tâche, Ian devra consulter le Dr Willard, qui fera une réévaluation afin de déterminer s'il est nécessaire de réaliser une enquête plus poussée ou des tests diagnostiques et/ou il prescrira d'autres traitements.

Le vétérinaire est disponible ou il a pris des arrangements pour une évaluation de suivi, particulièrement dans le cas de réactions indésirables ou d'un échec du programme de traitement.

Une fois que la prescription valide est émise et consignée dans le dossier à l'établissement du Dr Willard, si Ian observe des veaux atteints de la diarrhée pendant la saison de vêlage, il consultera le protocole de traitement et pourra visiter l'établissement vétérinaire afin de faire remplir l'ordonnance sans avoir de nouveau à discuter de la situation avec le Dr Willard ou un autre vétérinaire. Ian pourrait aussi demander une copie de l'ordonnance afin de la faire remplir à un autre établissement vétérinaire ou dans une pharmacie.

La prescription conservée en dossier permet l'accès aux médicaments requis, car ils sont distribués conformément à la prescription valide.

On encourage les producteurs qui ne travaillent pas régulièrement avec un médecin vétérinaire à solliciter les services d'un vétérinaire qui peut répondre à leurs besoins.